

Rapport d'activité synthétique 2021

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE LA GARENNE
DELEGATION SERVICE PUBLIC

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage LA GARENNE
Route de la garenne 13 300 SALON DE PROVENCE

L'environnement du site

- A 8 km du centre-ville de Salon de Provence
- A proximité de la zone Zones d'emploi les plus proches Salon de Provence, Lançon, Pélissane...
- Accessible par la RD 70, à l'Est par N 113, au Sud par D19 et à l'Ouest par une parcelle privée
- Proche des voies de circulation A7 et A54
- Pas de services de transports publics à proximité.

Descriptif de l'Aire d'Accueil

L'Aire d'Accueil La Garenne compte 25 places famille de 165 m² minimum, dont 1 aménagée pour les PMR. Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'un espace de jeux et d'un espace loisirs.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

Créée à l'initiative du « SIVU des communes de Salon de Provence, Lançon et Pelissanne », l'Aire d'Accueil de La Garenne est ouverte au public depuis le 10/01/2014 et gérée par ALOTRA dans le cadre d'une Délégation de Service Public des aires d'accueil de « Salon de Provence, Lançon et Pelissanne » pour la période de 2014/2018, transférée à la Métropole AMP Territoire du Pays Salonais au 1^{er} janvier 2018, puis prolongée par avenant jusqu'au 31 mai 2019. Depuis le 1^{er} juin 2019, l'Aire d'Accueil « La Garenne » de Salon de Provence/ Pélissanne/ Lançon de Provence a intégré la DSP de la Métropole AMP, jusqu'en 2026.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h00 à 12h00.

L'Aire d'Accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3,3 € par jour par place famille
- Eau : 3,60 € le m³ (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

Dépôt de garantie : 100€



II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Vérification de 5 extincteurs	18/10/2021	ADI
Vérification des installations électriques	20/10/2021	Qualiconsult
Analyse légionellose test	Sept 2021	ENIXUS

2. Travaux réalisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Travaux réalisés par la Métropole AMP	Travaux réalisés par ALOTRA
<ul style="list-style-type: none"> Réalisations des éventuelles interventions qui leur incombent 	<ul style="list-style-type: none"> Emplacement PMR : reprise bas de porte avec peinture anti rouille ; changement du pommeau de douche Fixation de la grille du vide sanitaire du bâtiment administratif Réfection de marches d'escaliers du local technique Empl1 : changement d'une prise électrique Empl2/3 : TAG, mur nettoyé ; remise en place d'un panneau grillagé Empl9 : réfection de marches d'escaliers Empl11 : portes sanitaire et douche repeintes Empl12 : réfection gond de portes Empl13 : reprise arrête évier Empl12/13 : réparation de la porte du local technique Empl14 : réfection marches d'escaliers Empl15 : reprise arrête évier Empl17 : réfection évacuation évier Empl18 : changement serrure douche Empl22 : TAG, mur nettoyé Entretien des espaces verts tout au long de l'année et du bassin de rétention Changement de plusieurs panneaux grillagés de l'Aire d'Accueil <p>Remplacement de toutes les serrures des locaux technique des emplacements</p>

B. Régime financier 2021

Du 01/01 au 31/12/2021	2020	2021	Evolution en %	Commentaires
Le budget total de l'Aire d'Accueil (en euros) en recette	258 038 (c)	265 596 (c)	3	
Le montant total de la participation de la MAMP	142 356 (d)	142 356 (d)	-	Revalorisation conventionnelle Nouvelle DSP
Soit en % du budget total	55% (d)/(c)	54% (d)/(c)		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	49 778 (f)	52 732 (f)	6	
Soit en % du budget total	19% (f)/(c)	20% (f)/(c)		
ALT2 - AGAA	65 765 (j)	69 651 (j)	6	
Soit en % du budget total	25% (j)/(c)	26% (j)/(c)		
Dépenses réalisées (en €)	219 923	253 201	15	
Montant déficitaire		-		
Montant excédentaire	38 115	11 877		

Commentaires :

→ Ce résultat s'explique par une montée en charges, notamment celles liées au personnel. Pour arriver à une année conforme au cahier des charges. Cependant, le taux d'occupation n'est pas à la hauteur du prévisionnel.

Du 01/01 au 31/12	2020	2021	Evolution %
Coût total des charges (eau, électricité, téléphone) en €	40 553	49 941	21

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Chef d'établissement
- 0,5 Travailleur Social Animation
- 1,5 Agent technique/Astreintes

Pour compléter cette équipe, une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services ont été mises en place, conformément à la délégation de service public 2019/2026.

Un Responsable du Pôle de Gestion locative et un Responsable du Pôle Social Animation des Aires d'Accueil de la métropole sont nommés. Le Responsable du Pôle de Gestion locative a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'Accueil de la Métropole AMP : Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites.

Le Responsable du Pôle Social Animation a pour mission d'organiser, animer et mettre en œuvre et le suivi du Projet Social des Aires d'accueil de la Métropole AMP

B. Partenariat

Il y a 16 partenaires institutionnels et 10 partenaires associatifs

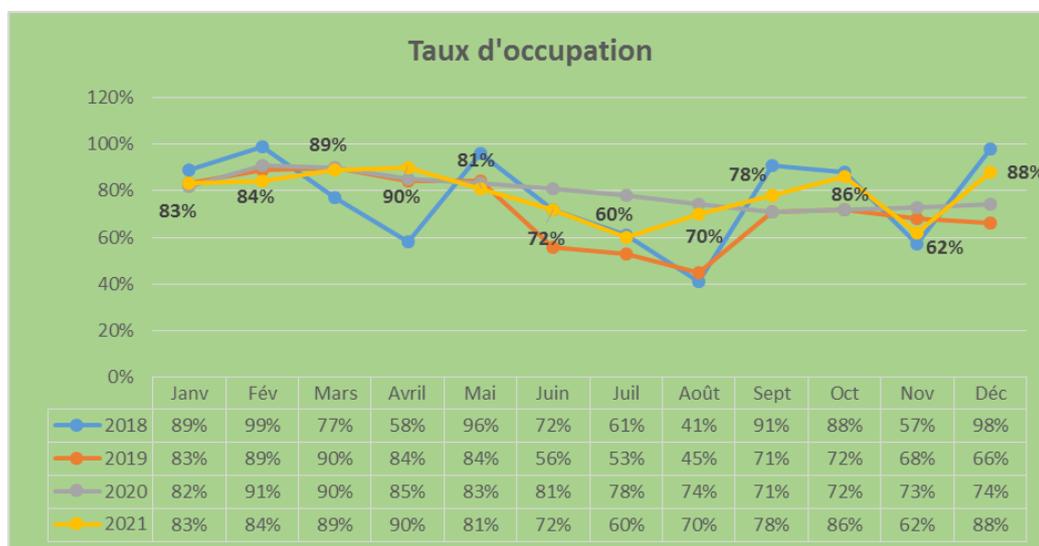
C. Services effectifs 2021

1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Du 01/01 au 31/12	2020	2021	Evolution %
Nombre de caravanes	202	259	28.22
Nombre total de personnes accueillies	354	470	32.77
Nombre de familles accueillies	112	145	29.46
Taux d'occupation annuel (%)	70	79	12.86
Nombre moyen journalier de caravanes	45	28	-37.78
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	57	49	-8 pts



Commentaires :

Nous observons une légère hausse du taux d'occupation (+9 pts) ainsi que du nombre de personnes accueillies (+32.77%) par rapport à 2020. A contrario La durée moyenne annuelle de séjour par famille qui se fixe à 49 jours, voit une diminution de 8 points.

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux. Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demandes de dérogation de dépassement de séjour pour cette année.

3. Perception des droits

Du 01/01 au 31/12	2020	2021	Evolution %
Nombre de journées caravanes	6 392	7 180	12.33
Droits d'usage et Fluides encaissés en €	49 778	52 430	5.59

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de **la gestion** de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

Nous n'avons eu aucun interdit, ni dépassement de séjour pour cette année.

5. Services rendus

Pour la cantine, les tarifs sont :

- 1,64 € sur la commune de Salon,
- 3 € pour l'école maternelle et 3,20 € pour l'école primaire sur la commune de Lançon,
- 3,25 € sur la commune de Pelissanne.

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi des familles	2020	2021	Evolution %
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	106	155	46.23
Nombre de dossiers RSA	0	0	-
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	106	155	46.23

Au niveau de la scolarisation et soutien scolaire	2020	2021	Evolution en %
Elèves en maternelle	20	1	-
Elèves en primaire	32	8	-
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	10	5	-
Elèves en soutien scolaire	3	1	-
Elèves inscrits au CNED par les parents	21	5	-

Il est important de noter que nous avons rectifié la façon dont nous recensons le nombre d'enfants inscrits afin d'être au plus juste de notre réalité. Ainsi, alors que nous comptabilisions les inscriptions en année civile, à la rentrée 2020/2021, nous comptabilisons en année scolaire.

Au niveau de la santé et de sa prévention	2020	2021	Evolution en %
Information santé / prévention	56	154	175

Au niveau de l'accès à la culture	2020	2021	Evolution en %
Personnes en ateliers, loisirs et créativité	211	168	-20.38
Personnes en animation culture et découverte	190	168	-11.58
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	70	27	-61.43

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services de la Métropole.

CONCLUSION

Dans le cadre de Délégation de Service Public 2019/2026 ALOTRA a été retenue pour l'animation, l'entretien et la gestion des Aires d'Accueil des gens du voyage, et des Terrains de Grands passages de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A compter du 1^{er} juin 2019, cette nouvelle DSP a nécessité :

- une nouvelle organisation à l'échelle des 4 aires d'accueil de la Métropole AMP, entraînant notamment la création de nouveaux postes et leur mutualisation.
- la mise en œuvre du projet social qui définit pour une durée de 7 ans (2019-2026) sa stratégie d'Animation et d'action socio-éducative sur les Aires d'Accueil des Gens du Voyage métropolitaines.

Pour mener à bien ses missions, ALOTRA a souhaité avec le soutien du Cabinet Cap Méditerranée, associer au projet, un dispositif d'évaluation s'inspirant de la méthodologie de l'évaluation dynamique des organisations publiques. L'effectivité des opérations mises en œuvre (cohérence avec les intentions, efficacité au regard des objectifs) et l'impact de ces actions sur les pratiques sociales et les conditions de vie des publics destinataires. (Efficacité, utilité sociale) seront ainsi analysés pour permettre un réajustement des actions proposées, si nécessaires.

ALOTRA souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la métropole AMP. Aussi, ALOTRA continue à être particulièrement attentif à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.

La gestion des aires d'accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

Au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage La Garenne, en 2021, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des Aires d'Accueil.

